

Un PLF 2024 très en deçà des besoins des personnes en situation de vulnérabilité

À la veille de la discussion, en séance publique à l'Assemblée nationale, sur la deuxième partie du projet de loi de finances 2024, l'Uniopss alerte sur les insuffisances et les impasses de ce PLF. Force est de constater, en effet, qu'il ne changera pas ou trop peu la situation des personnes en situation de vulnérabilité.

Quand bien même les indicateurs macro-économiques donneraient quelques satisfactions au gouvernement en 2024, la réalité vécue au quotidien par les personnes les plus précaires risque de demeurer inchangée, s'agissant, par exemple, de l'accès à l'emploi, au logement et aux soins, faute de mesures structurantes pour lutter contre la précarité. Et cela, dans un contexte où l'inflation continuera en 2024 à peser sur les foyers les plus modestes, ainsi que sur les associations et les structures qui les accompagnent.

Les inquiétudes de l'Uniopss portent principalement sur 3 motifs :

- **Des ambitions déconnectées des moyens quel que soit le secteur**

Les ambitions sont déconnectées des moyens dans les secteurs, entre autres, de la précarité, de la santé ou encore de la protection de l'enfance.

Concernant les minima sociaux, l'Uniopss déplore l'absence de revalorisation supplémentaire pour tenir compte de l'inflation, au-delà des revalorisations légales. Les adhérents de l'Union demandent par ailleurs des mesures structurelles plus ambitieuses telles que l'augmentation de 10 % du RSA et l'ouverture de celui-ci à tous les jeunes dès 18 ans. A terme, ils souhaitent la mise en place d'un revenu minimum garanti décent pour toutes et tous dès 18 ans d'un montant de 50 % du revenu médian.

Par ailleurs, alors que la prévention est présentée comme un axe fort du gouvernement, l'action « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades » diminue de 9,76 % par rapport au PLF 2023 ! Quant à la santé mentale, des jeunes notamment, elle fait l'objet de trop peu de mesures pour répondre aux besoins en termes de prévention ou de développement de l'offre, notoirement insuffisante.

Dans le secteur de la protection de l'enfance, les moyens sont eux aussi insuffisants pour mettre fin aux sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance par exemple.

- **Le PLF n'est pas au rendez-vous de l'enjeu de production de logements sociaux et très sociaux**

L'accès à un logement décent pour toutes et tous nécessite des choix politiques courageux pour augmenter l'offre de logements accessibles. **2,4 millions de personnes sont toujours**

en attente d'un logement locatif social. Or, la production de logements sociaux et très sociaux est en berne. Elle atteindra difficilement les 80 000 logements alors que selon l'Union sociale pour l'habitat, il faudrait produire 198 000 logements sociaux par an pour répondre à la demande.

C'est la raison pour laquelle l'Uniopss demande notamment **la construction de 60 000 logements très sociaux (PLAI) et de 15 000 logements pour étudiants par an pendant 5 ans.**

- **L'investissement dans la transition écologique n'atteindra pas les plus précaires**

Les personnes les plus précaires paient de leur santé la facture écologique des personnes qui polluent le plus. Ce sont elles principalement qui vivent dans les passoires thermiques (dont une partie risque de sortir du parc locatif à partir du 1^{er} janvier 2025), dans les territoires les plus pollués, elles qui ne consomment pas ou très peu de produits alimentaires biologiques ou d'agriculture raisonnée.

Il est donc nécessaire que le PLF 2024 oriente davantage des crédits vers la santé-environnement. Santé publique France estime que la mortalité liée aux particules fines présentes dans l'air ambiant s'élève à plus de 40 000 décès par an¹.

Quant aux passoires thermiques, ce sont les plus précaires qui en sont locataires, lesquels subissent à la fois le coût de l'énergie et l'inflation. Par conséquent, ce PLF 2024 doit rendre le dispositif Loc'Avantage plus attractif.

L'Uniopss a transmis aux députés l'ensemble de ses [analyses du PLF 2024](#) et espère vivement qu'elles puissent nourrir le débat démocratique.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/pollution-de-l-air-ambiant-nouvelles-estimations-de-son-impact-sur-la-sante-des-francais>